

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RSM SEGEC COLMAR
1 RUE EDOUARD BRANLY
68027 COLMAR CEDEX

V/REF :

N/REF : 2006 B 52 / 2007-A-2054

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 22/06/2007,

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION - FAIT LE 20/06/2007

Concernant la société

COFIME AUDIT
Société par actions simplifiée
5 RUE BERTRAND MONNET
68000 COLMAR

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2054 le 22/06/2007

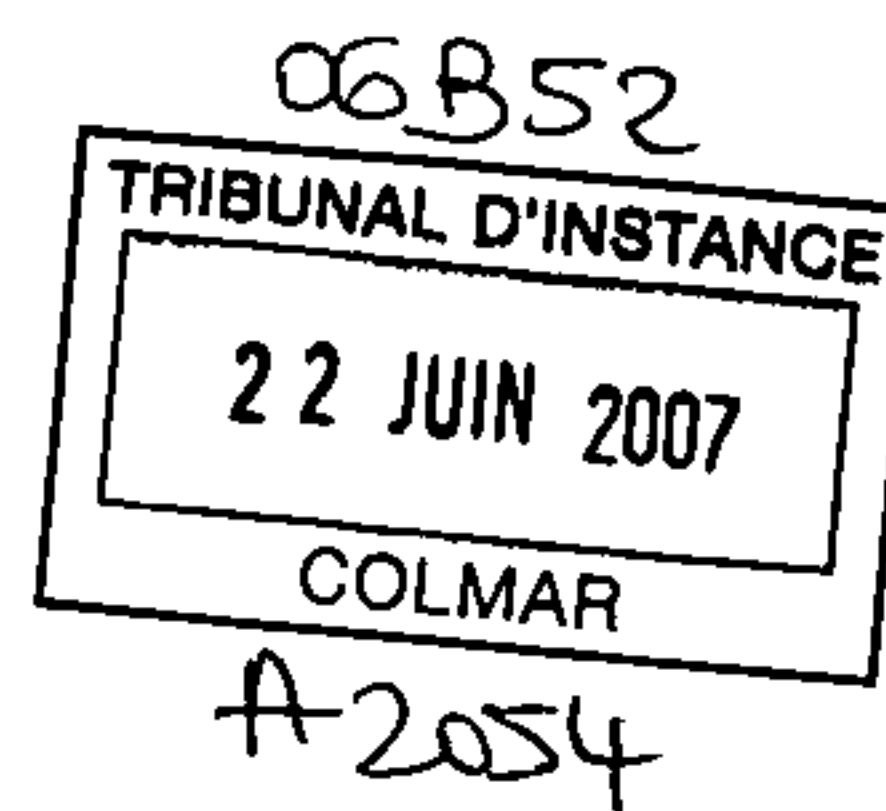
R.C.S. COLMAR 488 221 672 (2006 B 52)

Fait à COLMAR le 22/06/2007,

Le Greffier

Cofimé Audit

Audit Légal et Contractuel



U L S A S

Sàrl au capital de 25 000 €

6 Rue Gay Lussac

68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Membre de **FLB** International

S.A.S. de Commissaires aux comptes au capital de 40 000€
Inscrite près la Cour d'Appel de Colmar
5 rue Bertrand Monnet 68000 COLMAR – RCS Colmar : 488 221 672 – NAF 741C
Cofime Audit est une société de Groupe Cofime.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes désigné pour la transformation de la SàRL ULSAS en SAS

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 20 juin 2007 et en notre qualité de commissaire aux comptes, en application de l'article L 223-43 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ;
- et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

De plus, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

De plus, les normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

La situation au 31 décembre 2006 présente des capitaux propres de 267 300 € pour un capital social de 25 000 € contre 265 700 € au 31 décembre 2005.

Le résultat est à l'équilibre à 1 700 € malgré une baisse du chiffre d'affaires de 100 000 € par rapport à l'exercice 2005, soit -9 %, pour atteindre au 31 décembre 2006 la somme de 1 069 000 €. Les disponibilités restent cependant au niveau de 117 600 € au 31 décembre 2006 contre 131 700 € l'exercice précédent.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation

Fait à Colmar, le 20 juin 2007

SAS COFIME AUDIT

Le commissaire à la transformation



André JUNGBLUT